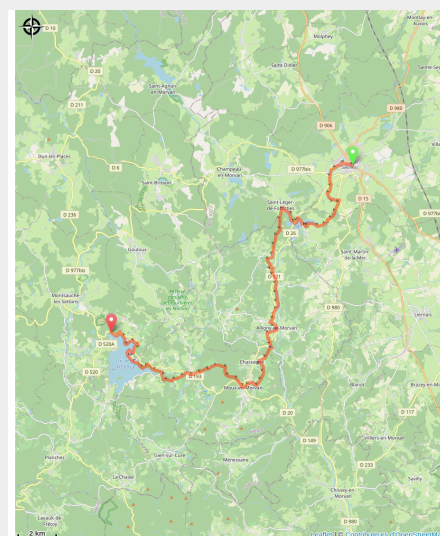


GTMC-VTT - Étape 03 - Saulieu > Les Settons



Sur la GTMC-VTT (Olivier Octobre / GTMC-VTT)



La GTMC-VTT, de Saulieu aux Settons.

Le début de cette étape nous plonge au début du XXe siècle où la piste VTT suit les traces de l'ancienne voie ferrée du Tacot, cet ancien tortillard qui reliait Saulieu à Corbigny. S'en suit d'agréables chemins ponctués de hameaux où alterne bocages et petites forêts de feuillus. L'itinéraire longe le lac de Chamboux, le dernier des grands lacs du Morvan. Prenez le temps d'observer les nombreux oiseaux aquatiques tels le martin-pêcheur, le grèbe huppé, la grande aigrette ou le héron cendré.. Puis en selle pour une arrivée au bord du lac de Settons par un sentier roulant marquant le point fort de cette étape de la GTMC.

Infos pratiques

Pratique : VTT

Durée : 3 h

Longueur : 33.5 km

Dénivelé positif : 502 m

Difficulté : Niveau bleu - Modéré

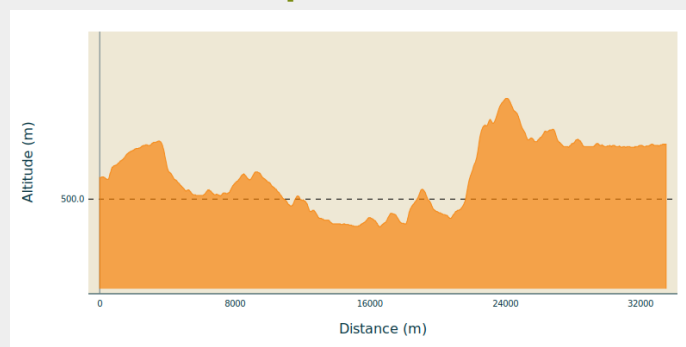
Type : Traversée

Itinéraire

Départ : Saulieu

Balisage : Itinéraire VTT

Profil altimétrique



Altitude min 455 m Altitude max 663 m

Balisage spécifique des Grandes Traversées à VTT (label FFC) : panonceaux blancs avec triangle et ronds rouges, complétés du nom de l'itinéraire. Ces balises sont le plus souvent apposées sur des arbres ou des poteaux le long du parcours.

Praticable : toute l'année.

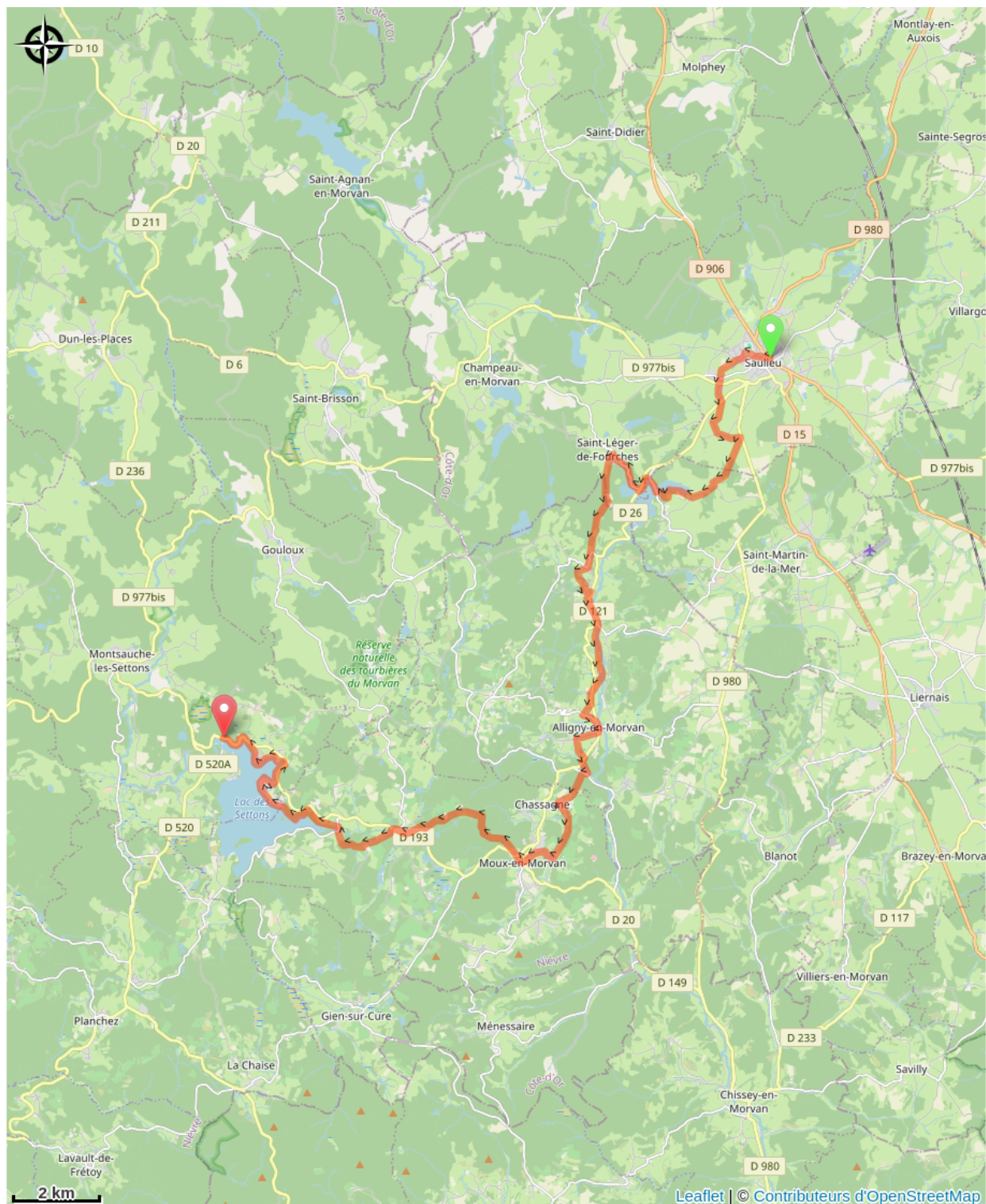
Sous réserve de conditions météo favorables.

Site web (URL) : <https://www.la-gtmc.com/>

Téléphone : 04 74 59 71 70

Mél : contact@la-gtmc.com

Sur votre route...



Toutes les informations pratiques

 **En plein air**

 **Inscrit au PDIPR**

 **Label VTT - FFC**

Recommandations

Bien que cela soit peu recommandé, il est possible que certains vététistes voyagent avec un animal. Il sera alors indispensable de le transporter ou de le tenir en laisse sur les portions d'itinéraire en voie partagée avec la circulation automobile, ainsi que sur les chemins où la présence d'animaux est règlementée. Sur les chemins où la présence d'animaux est interdite par arrêté (dans les Parcs nationaux notamment), les vététistes devront trouver un parcours alternatif par des chemins ne réglementant pas la présence d'animaux, ou se séparer temporairement de leur animal sur les étapes concernées.

Comment venir ?

Parking conseillé

Rue Sallier

Source

Auvergne-Rhône-Alpes Tourisme

<http://fr.auvergnerhonealpes-tourisme.com/>